

COMPTE-RENDU

Atelier habitants du 6 décembre 2022 – de 18h à 20h

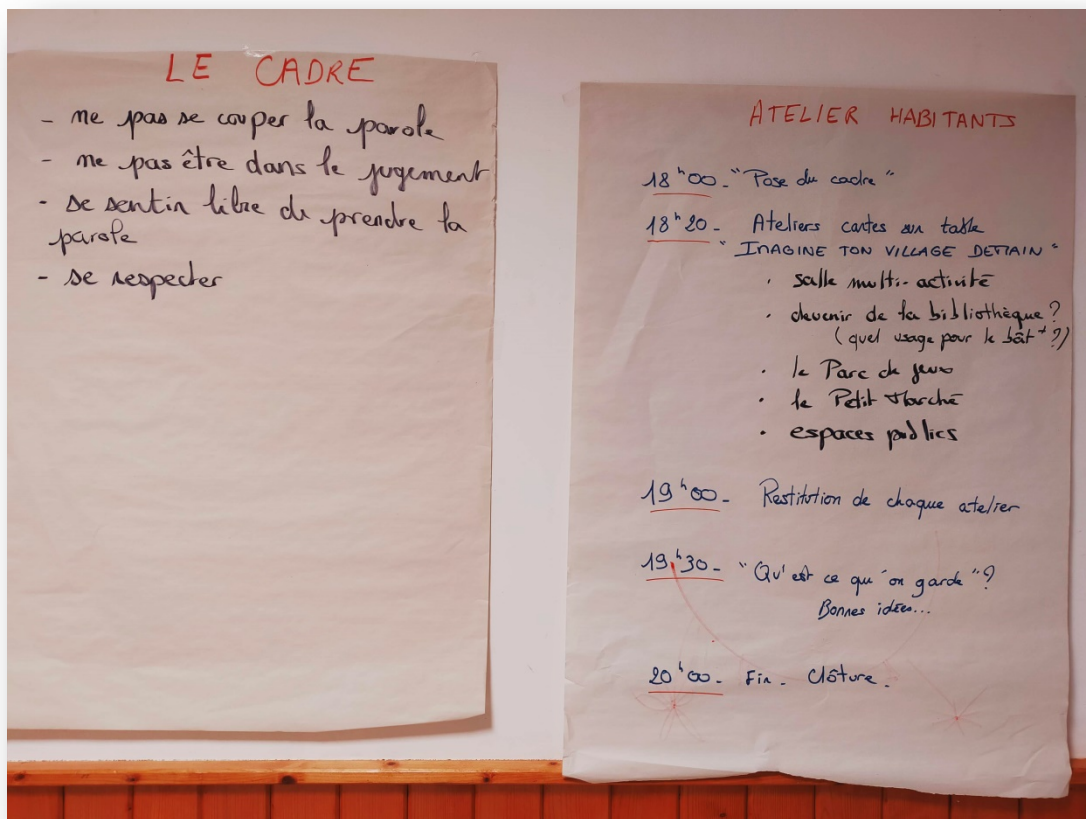
Présents :

2 élus observateurs

23 habitants de La bâtie Montsaléon

Daisy HAQUIN, CAUE 05, animatrice de l'atelier

Objet et déroulé de l'atelier : « Imagine ton village de demain »



Répartis en 4 groupes de 5 ou 6, les habitants ont travaillé durant 40 minutes à imaginer leur village de demain sur les thématiques d'aménagement d'espaces et de bâtiments publics.

Le Groupe 1 imagine son village de demain



Le bâtiment « lieu de vie » :

Le groupe propose l'installation du bâtiment sur le foncier communal à proximité immédiate du parc de jeux. Ses usages seraient les suivants : accueillir habitants et association (salle multi-activités), une épicerie/bar, une bibliothèque et un musée.

Le Petit Marché :

Il serait déplacé devant le bâtiment « lieu de vie » pour bénéficier d'un cadre plus verdoyant, naturel (pas d'enrobé au sol).

L'espace devant la Mairie :

La zone de stationnement serait supprimée et l'espace ainsi libéré serait valorisé par un aménagement plus qualitatif.

Le parc de jeux et le boulodrome :

Le parc serait valorisé et les jeux abimés remplacés. Le boulodrome actuel serait enherbé car il est aujourd'hui inutilisé. Le boulodrome du chemin des Vignes serait aménagé en tant que tel et des bancs installés.

Divers espaces publics :

Les poches de stationnement dans le village seraient marquées et la table d'orientation, qui est aujourd'hui abimée, serait changée et valorisée (revêtement de sol de qualité).

Le Groupe 2 imagine son village de demain



Le bâtiment « lieu de vie » :

Le groupe propose l'installation du bâtiment sur le foncier communal en continuité des habitations et à proximité du parc de jeux. Ce bâtiment serait modulable pour permettre d'accueillir les usages suivants : espace multi-fonction (salle pour tous), cuisine, commerce/service, musée, médiathèque, buanderie ? espace dortoir ?

Il y aurait un grand espace vert devant le bâtiment et le parking serait créé en bout de parcelle au niveau de la route départementale.

Le petit marché :

Il s'organiserait sur l'espace vert à côté du bâtiment « lieu de vie ».

La salle des fêtes :

Elle ne serait pas dans le centre-village au regard des nuisances qu'elle pourrait entraîner. Le groupe propose de trouver un autre foncier à l'écart du village ou pourquoi pas la mutualiser avec une autre commune. L'exemple de la salle du Bersac est intéressant.

Le bâtiment du « Trieur » :

Ce bâtiment pourrait devenir un lieu de stockage de matériel, de jeux (ex vélos) ou de troc.

Le parc de jeux :

Y seraient installés des jeux en bois. Un sentier vélo autour du parc pourrait être aménagé.

L'espace devant la Mairie :

La zone de stationnement serait supprimée et l'espace serait alors valorisé par un aménagement plus qualitatif et convivial.

Divers espaces publics :

Les abords de l'Eglise seraient repensés. L'intérieur de l'Eglise seraient davantage accessible à la visite (et pourquoi pas y organiser des concerts ?). L'enduit de la façade de l'Eglise serait refait et des tuiles romanes installées (en remplacement des tuiles plates).

Le point d'eau rue Jean Flotte serait valorisé (aménagement d'une pergola par exemple).

Un cheminement piéton serait créé le long du canal (cf plan). Le chemin de Trinquetaille serait retracé et valorisé.



Le Groupe 3 imagine son village de demain



Le bâtiment « lieu de vie » :

Le groupe est à l'origine de l'appellation « lieu de vie ». Ce bâtiment abriterait les usages suivants : une salle des fêtes, une cuisine, des sanitaires, un vestiaire, une médiathèque (ludothèque...), un espace d'exposition (musée), un commerce associatif ou communal (bistrot, épicerie).

Le petit marché :

Il s'organiserait sur l'espace vert en lien avec le bâtiment « lieu de vie ».

Le parc de jeux :

Il devrait être revu entièrement avec des jeux pour tous les âges. Un parcours santé pourrait être aménagé. Le boulodrome serait supprimé et aménagé sur le chemin des Vignes.

Le bâtiment du « Trieur » :

Ce bâtiment pourrait abriter une salle pour les adolescents.

L'espace devant la Mairie :

Cet espace serait retravaillé en parc paysager (suppression du stationnement).

Divers espaces publics :

Une continuité d'aménagements paysagers pourrait être réalisée le long de la traversée du village (plantation d'arbres par ex). Un « lien » serait créé entre la mairie et le futur lieu de vie de l'autre côté de la RD.

Des cheminements piétons seraient valorisés (le long du canal...). Un circuit du patrimoine serait créé dans le village en liaison avec des tables d'orientation (cf dessin).



Le Groupe 4 imagine son village de demain



Le bâtiment « lieu de vie » :

Le groupe propose que le bâtiment soit construit sur le foncier communal en fond de parcelle au pied du village perché et en continuité des constructions déjà existantes. Les usages envisagés sont : une bibliothèque, une salle pour les associations, une petite épicerie/bar, une cuisine. Le bâtiment devra être modulable.

La salle des fêtes :

Elle ne devrait pas être dans le centre-village au regard des nuisances qu'elle pourrait entraîner.

Le petit marché :

Le petit marché s'installerait à proximité du bâtiment « lieu de vie ».

Le bâtiment du « Trieur » :

Il pourrait accueillir un petit musée ou une petite épicerie (si elle ne se fait pas dans le nouveau bâtiment).

Le parc de jeux :

L'idée est de l'agrandir vers le bâtiment « lieu de vie » en installant par exemple un pump track, un skatepark un city stade (cf dessin). Le boulodrome actuel serait supprimé.

Divers espaces publics :

Le terrain de boules serait aménagé au chemin des Vignes (tables, bancs, arbres).

Un circuit du patrimoine serait réalisé dans le village avec tables d'orientation, tables de pique-nique...

L'Eglise serait davantage accessible.

LA RESTITUTION : CE QUI FAIT SENS POUR LES HABITANTS

Le bâtiment de la Mairie :

Le rez de chaussée du bâtiment de la Mairie accueillera uniquement les services de la mairie qui viendront occuper la totalité de l'espace.

L'espace devant la Mairie devra être valorisé et devenir un lieu convivial paysager (aujourd'hui il s'agit d'un parking).

Si construction d'une salle des fêtes, celle-ci devra être excentrée au regard des nuisances sonores.

Un nouveau bâtiment « lieu de vie » a toute sa place sur le foncier communal situé à proximité du parc de jeux (choix de la parcelle à affiner). Il devra néanmoins être construit au pied du village perché, en fond de parcelle pour ne pas avoir d'impact trop important sur le paysage.

Plusieurs pistes ont été apportées concernant l'usage qui sera affecté à ce futur bâtiment. Néanmoins, les habitants sont unanimes : il devra être modulable.

Le Petit marché sera déplacé de l'espace mairie pour s'organiser à proximité du bâtiment « lieu de vie » afin de bénéficier du cadre paysager et végétal.

Le parc de jeux : les jeux devront être remplacés et répondre à toute catégorie d'âge. Le boulodrome sera supprimé et s'installera « officiellement » au chemin des Vignes et sera aménagé (plantation arbres, bancs...). Un abri bus devra être prévu pour les enfants.

Un circuit du patrimoine sera créé dans le village. Le revêtement de sol devra le valoriser.

Le cheminement le long du canal devra être également retracé et valorisé.

Les revêtements et matériaux : les habitants ont manifesté une forte conscience environnementale et mis en avant leur souhait que les futurs aménagements/constructions aient le minimum d'impact possible sur l'environnement.

Pour information de tous, voici l'extrait du zonage du PLU pour le périmètre d'étude :

